# Agos-Vidalos

Le clot de Catibère Agos

# BULLETIN MUNICIPAL 2016

Bâtiment sommital Pibeste

Tour de Vidalos

# L'EQUIPE MUNICIPALE

M. le Maire : ABBADIE Jean-Marc - 8 avenue du Lavedan 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 20 73 - 06 08 60 14 25
1ère adjointe : MOURET Simone - 88 avenue du Lavedan 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 28 16 - 06 08 05 19 94
2ème adjoint : BATTISTON Patrick - 5 rue les Carreterres 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 08 62 - 06 45 64 55 85
3ème adjoint : LACRAMPE Alain - 7 avenue du Lavedan 65400 Agos-Vidalos - Tél. : 05 62 97 11 42 - 06 83 74 02 95
Conseillers : GALCERA Valérie (05 62 97 00 04), LANCIEN Catherine (05 62 92 90 75), MAYSTRE Yves (05 62 97 08 11), SASSUS Lucien (05 62 97 07 40), SOUTRIC Pierre (05 62 97 03 01), ASELMEYER Yves (05 62 97 52 30), VERGÉ Didier (05 62 97 96 74).

## COMMISSIONS COMMUNALES

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Titulaires : MOURET Simone
LANCIEN Catherine
VERGÉ Didier
BATTISTON Patrick
LACRAMPE Alain
LARROUY Christian
Suppléants : DUBIÉ Michel
LONGO Virginie
BARRAU Josette
ROUSSE Roger
GALAU Henri
QUESSETTE Jean-Marc

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Titulaires : MOURET Simone
SASSUS Lucien
BATTISTON Patrick
Suppléants : LACRAMPE Alain
MAYSTRE Yves
VERGÉ Didier

### PERSONNEL COMMUNAL

Accueil et Secrétariat :
Mme Nathalie IGAU
Tél. : 05 62 97 51 22

Mairie ouverte
le mardi : de 09 h.30 à 11 h.30
le mercredi : de 14 h.00 à 18 h.00
le jeudi : de 14 h.00 à 16 h.00

Site Internet : www.agos-vidalos.fr
e-mail : commune.agosvidalos@orange.fr

## REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES SYNDICATS

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'ARGELÈS-GAZOST

Titulaire : ABBADIE Jean-Marc
Suppléante : MOURET Simone

### SYNDICAT MIXTE DU HAUT LAVEDAN (SYMIHL)

Titulaire : LANCIEN Catherine
Suppléants : SASSUS Lucien
GALCERA Valérie

### SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ (SDE)

Titulaire : ABBADIE Jean-Marc
Suppléant : MAYSTRE Yves

### SIVU DU MASSIF DU PIBESTE AOULHET (RÉSERVE RÉGIONALE)

Titulaires : BATTISTON Patrick
VERGÉ Didier

### SYNDICAT PASTORAL DE L'EXTRÊME DE SALLES

Titulaires : LACRAMPE Alain
SASSUS Lucien

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGENCE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (AGEDI)

Titulaires : ASELMEYER Yves

### SIRTOM

Titulaire : MOURET Simone
Suppléant : SASSUS Lucien

# EDITORIAL

Mes chers Concitoyens,

A l'heure des bilans et des vœux, je me dois d'associer pour l'année écoulée, la mémoire des victimes innocentes des attentats perpétrés sur notre sol, sans oublier ceux qui ont donné leur vie pour notre sécurité et notre liberté.

Une pensée aussi pour les quatre gendarmes disparus dans l'accident d'hélicoptère le 20 mai 2016. Soyons fiers de ces grands professionnels, qui font preuve d'un grand courage et de dévouement dans leurs missions de secours. Dans notre devoir de mémoire, ne les oublions jamais. J'ai aussi une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés.

La baisse des dotations de l'Etat a rendu la gestion budgétaire très difficile.

Malgré cela, le bilan à mi-mandat montre que nous avons réalisé 80 % de notre programme électoral, avec des investissements judicieux pour le bien-être de tous et l'embellissement du patrimoine communal.

La bonne nouvelle est le retour d'une petite capacité d'auto-financement, mais surtout nous avons retrouvé de la Trésorerie, tout cela grâce à une gestion rigoureuse en liaison étroite avec les services de l'État. L'année nouvelle verra la mise en place de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves. En tant que vice-président, j'y prendrai toute ma place et travaillerai pour que soit prise en compte la spécificité de notre village. Je sais que la mission sera difficile, mais je peux compter sur l'aide de mon Conseil, et aussi sur les forces vives du village.

Pour 2017, nous mettrons en œuvre le dossier des travaux sur le Réseau d'eaux usées et l'étude de la nouvelle station d'épuration, la difficulté étant de trouver le meilleur compromis pour traiter la pointe estivale.

Depuis le dernier recensement, la population permanente est de 412 habitants.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et leur souhaite une parfaite intégration dans notre commune.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je viens vous présenter mes meilleurs vœux de santé et bonheur pour vous et vos familles.

Bonne année 2017 !

JEAN-MARC ABBADIE,
MAIRE D'AGOS-VIDALOS

Agos-Vidalos Bulletin Municipal
Édité par la Mairie
65400 Agos-Vidalos
Tél. : 05 62 97 51 22

Crédit photos : H. Aurignac
Mairie, Foyer Rural
Conception/impression : Imprimerie Augé

# SOMMAIRE

## INFORMATIONS MUNICIPALES


Le personnel communal ..... p. 3
Service civique ..... p. 3
Surveillance des compteurs d'eau et Tabouret syphoïque ..... p. 3
COP 21 ..... p. 3
Documents administratifs ..... p. 4
Maladie du châtaignier ..... p. 5
L'ARS ..... p. 6-7
Coupes affouagères ..... p. 8
SPA ..... p. 8
Entretien des berges et des ruisseaux ..... p. 8
Ecobuage, brûlage des déchets ..... p. 8
Repas des aînés ..... p. 9
Vœux du Maire et de la Municipalité ..... p. 9
Le presbytère ..... p. 9
Plan de prévention des risques..... p. 9
Circulation dans les rues du village..... p. 9


## LA VIE DU VILLAGE


Le 11 novembre..... p. 10
Il y a un an, Mgr Lacrampe nous quittait ..... p. 10


**Les associations de notre village :**


Association cyclosportive ..... p. 11
Le foyer rural ..... p. 12

Bénédicte Perrazi..... p. 12
Patrimoine 65 ..... p. 13
Culture - Arts..... p. 13
Jean-Marc Abbadie promu au grade de Commandeur des Palmes Académiques .. p. 13
Côté pratique ..... p. 14-15
La vie de l'école ..... p. 16
Pyrene Plus ..... p. 17
Budget ..... p. 18-19-20-21
Le CLIC ..... p. 22-23
Les brèves de la Réserve ..... p. 24
PLVG ..... p. 25
Le Parc de loisirs du Hautacam ..... p. 26-27
La GEMAPI ..... p. 28
Nouvelle Intercommunalité Pyrénées Vallées des Gaves ..... p. 29
Patrimoine en balade s'agrandit ..... p. 30
Travaux réalisés ..... p. 31
Etudes dossiers ..... p. 31
Le Sirtom .....p.32
Le Pibeste .....p.32
Patrimoine ..... p. 33

## Le personnel communal

Le 31 décembre, Madame Raymonde Nogaro, rédactrice de 1ère classe a fait valoir son droit à la retraite ainsi que M. Joël Bonnassies, agent de nettoyage, en charge de l'entretien des bâtiments communaux (mairie, églises d'Agos et de Vidalos) et de l'école pour la Communauté de Communes.
Nous remercions nos deux collaborateurs pour leur engagement auprès des maires et élus de la commune, afin que la mission de service public soit toujours assurée.
Nous leur souhaitons une longue et belle retraite.
Bienvenue à Madame Nathalie Igau, qui a été recrutée par mutation pour assurer la mission de secrétariat, comptabilité, accueil du public.
Nous l'accueillons avec grand plaisir et lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle mission.

## Service Civique

Monsieur le Maire, Jean-Marc Abbadie, et le Conseil Municipal vous informent de l'arrivée à la Mairie, depuis le 1er juin 2016, de Mademoiselle Inès Pascual dans le cadre du Service Civique.
Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme, seuls comptent les savoir-être et la motivation.
La durée du service civique de Inès est de six mois, pour un temps de travail hebdomadaire de 24 heures ; sa mission de service public dans notre commune s'intitule :

"Dynamiser le village d'Agos-Vidalos et créer du lien social".

Dans un premier temps, Inès procéda à une enquête de besoins auprès de l'ensemble des familles, des associations et des professionnels de notre village. Son enquête se déroula en toute indépendance, c'est elle qui organisa ses visites et qui choisit les questions. Merci de l'accueil que vous lui avez réservé.
Pendant la seconde partie de sa mission, Inès a mis en œuvre des actions et animations répondant aux besoins exprimés par les habitants de la commune et les associations.

## Nouveaux Horaires

Mardi : 09h30 / 11h30
Mercredi : 14h00 / 18h00
Jeudi : 14h00 / 16h00

## Surveillance des compteurs d'eau et tabouret syphoique

Nous vous rappelons de porter une attention particulière à l'état de raccordement de votre compteur d'eau afin de prévenir toute fuite, et le surcoût de facturation qui va avec.
De même, il est de la responsabilité de l'abonné de nettoyer au moins deux fois par an le tabouret de raccordement au réseau d'assainissement communal, ce qui vous évitera le colmatage et les désagréments qui vont avec.

## Cop 21

A l'occasion de la COP 21, les élèves ont participé, avec la municipalité, à l'opération « un arbre pour le climat ». Ainsi ils ont pu aider à planter des arbres, en bordure de route, face à la mairie. L'occasion pour eux d'être sensibilisés aux problèmes liés à l'environnement et de trouver de belles idées pour protéger notre planète, dans une démarche de développement durable.

| PIÈCES | OU S'ADRESSER | PIÈCES À FOURNIR | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|
| **CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE** | Mairie du domicile | • 2 photos récentes homologuées (- de 6 mois)<br>• 1 justificatif de domicile **en original**<br>• 1 extrait d'acte de naissance avec filiation pour **toute 1ère demande, perte ou vol** (sinon connaître date et lieu de naissance des parents)<br>• CNI du parent accompagnant pour les enfants mineurs<br>• Jugement de divorce (garde des enfants) | Timbre fiscal de 25 € pour non présentation de l'ancienne CNI perte ou vol<br>Éviter les photos laser et les fonds de couleur |
| **PASSEPORT BIOMÉTRIQUE** | Mairie | 1ère demande et renouvellement<br>• 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (Changement état civil ou non possession de Carte Nationale d'Identité)<br>• Ancien passeport, carte d'identité ou permis de conduire<br>• Timbre fiscal de 86 € : majeurs (valable 10 ans)<br>• Timbre fiscal de 42 € : mineurs de 15 ans et plus (valable 5 ans)<br>• Timbre fiscal de 17 € : mineurs moins de 15 ans (valable 5 ans)<br>• 1 justificatif de domicile récent de **moins de 1 an en original**<br>• 1 photo récente homologuée (- de 6 mois)<br>• Connaitre date et lieu de naissance des parents<br>• CNI du parent accompagnant pour les enfants mineurs<br>• Jugement de divorce (garde des enfants) | |
| **CARTE ÉLECTORALE**<br>**Inscription sur liste électorale** | Mairie du domicile | • Carte d'identité (obligatoire)<br>• Justificatif de domicile en original (EDF, Télécom, …) | Inscription toute l'année |
| **EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE** | Mairie du lieu de naissance | • Indiquer date de naissance, nom, prénoms<br>• Filiation | Joindre 1 enveloppe timbrée à votre adresse |
| **EXTRAIT ACTE DE MARIAGE** | Mairie du lieu de mariage | Indiquer :<br>• Nom, prénoms<br>• Date de naissance<br>• Date de mariage | Joindre 1 enveloppe timbrée à votre adresse |
| **EXTRAIT ACTE DE DÉCÈS** | Mairie du lieu de décès | Indiquer :<br>• Nom, prénoms<br>• Date du décès | Joindre 1 enveloppe timbrée à votre adresse |
| **CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE** | Greffe du Tribunal d'Instance du domicile | • Pièces prouvant la nationalité (carte d'identité, …) | 1 enveloppe timbrée à votre adresse.<br>Se présenter personnellement |
| **EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE** | Site Casier Judiciaire National | | |

Groupement de Défense du Châtaignier 65
Chambre d'Agriculture
20 place du foirail
65917 TARBES Cedex

N°siret : 822 255 584 00010

Sarlabous, le 30 octobre 2016

# Le châtaignier, cet arbre emblématique de nos vallées est menacé : organisons la lutte

Depuis 2011, le **cynips du châtaignier** (voir livret joint) est présent sur notre département. Cet hyménoptère (famille de la guêpe) originaire de Chine, provoque de **gros dégâts sur nos châtaigneraies**.

Il met en **danger les filières apicoles et castanéicoles, contrarie un des axes de développement du Noir de Bigorre** et **fragilise ce patrimoine végétal et paysager** qu'est le châtaignier.

Le seul moyen de lutter efficacement contre ce prédateur, est la **lutte biologique**. Elle consiste aux lâchers de **Torymus**, auxiliaire naturel du Cynips. Mais le coût de ce protocole est un frein à son usage.

Afin de lutter contre ce nouveau prédateur, un collectif d'associations, qui comprend : **l'association des Maires 65, le Syndicat des Apiculteurs 65, l'association « Châtaigne des Pyrénées et l'association des éleveurs de Porc Noir a créé :**

le Groupement de Défense du Châtaignier 65 – **GDC 65**

L'objet de cette association est de :

- **sensibiliser le grand public** à la problématique du cynips,
- **coordonner la lutte** biologique,
- **collecter des fonds** pour mener à bien ce programme.

Aujourd'hui, une prise de conscience est nécessaire et la commune, nous semble être l'échelon le plus pertinent pour lancer notre campagne. C'est pourquoi, nous nous tournons vers vous et demandons votre soutien.

| Pour l'association des Maires 65 | Pour l'association « Châtaigne des Pyrénées » | Pour le Syndicat des Apiculteurs 65 | Pour l'association des Eleveurs de Porc Noir |
|---|---|---|---|
| | | PARINET GAUTIER | |

ars Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Liberté + Égalité + Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LA PREFETE DES HAUTES PYRENEES

Délégation Départementale des HAUTES PYRENEES
Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires
Courriel : ARS-DT65-PGAS@ars.sante.fr
Téléphone : 05.62.51.79.50
Fax : 05.62.34.93.05

MAIRIE DE AGOS-VIDALOS
MAIRIE D'AGOS-VIDALOS

65400 AGOS-VIDALOS

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

### MAIRIE DE AGOS-VIDALOS

Prélèvement et mesures de terrain du 04/07/2016 à 09h35 pour l'ARS et par HELENE GUIRAUD
Nom et type d'installation : RESERVOIR AGOS (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION )
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Nom et localisation du point de surveillance : SORTIE TRAITEMENT - AGOS-VIDALOS ( DOMICILE ALAIN MONET )
Code point de surveillance : 0000000397 Code installation : 000397 Type d'analyse : MPP1A
Code Sise analyse : 00098630 Référence laboratoire : 444136 Numéro de prélèvement : 06500095169

Conclusion sanitaire ( Prélèvement n° 06500095169 )
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mercredi 13 juillet 2016

Le Délégué Départemental Adjoint

Yannick DURAN

| Mesures de terrain | Résultats | Unité | Limites de qualité Mini | Limites de qualité Maxi | Références de qualité Mini | Références de qualité Maxi |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL | | | | | | |
| Température de l'eau | 22,1 | °C | | | | 25 |
| EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE | | | | | | |
| pH | 7,46 | unitépH | | | 6,5 | 9,0 |
| RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION | | | | | | |
| Chlore libre | 0 | mg/LCl2 | | | | |
| Chlore total | 0,12 | mg/LCl2 | | | | |

| Analyse laboratoire | Résultats | Unité | Limites de qualité Mini | Limites de qualité Maxi | Références de qualité Mini | Références de qualité Maxi |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES | | | | | | |
| Aspect (qualitatif) | 0 | qualit. | | | | |
| Couleur (qualitatif) | 0 | qualit. | | | | |
| Odeur (qualitatif) | 0 | qualit. | | | | |
| Saveur (qualitatif) | 0 | qualit. | | | | |
| Turbidité néphélométrique NFU | <0,1 | NFU | | | | 2,0 |
| EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE | | | | | | |
| Titre alcalimétrique complet | 22,8 | °f | | | | |
| Titre hydrotimétrique | 24,9 | °f | | | | |
| MINERALISATION | | | | | | |
| Chlorures | 7,39 | mg/L | | | | 250 |
| Conductivité à 25°C | 517 | µS/cm | | | 200 | 1100 |
| Sulfates | 31,6 | mg/L | | | | 250 |
| OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES | | | | | | |
| Carbone organique total | 0,509 | mg/L C | | | | 2 |
| PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES | | | | | | |
| Ammonium (en NH4) | <0,05 | mg/L | | | | 0,1 |
| Nitrates (en NO3) | 10,1 | mg/L | | 50,0 | | |
| Nitrites (en NO2) | <0,02 | mg/L | | 0,5 | | |
| PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES | | | | | | |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-68h | 92 | n/mL | | | | |
| Bact. aér. revivifiables à 36°-44h | 59 | n/mL | | | | |
| Bactéries coliformes /100ml-MS | 0 | n/100mL | | | | 0 |
| Bact. et spores sulfito-rédu./100ml | 0 | n/100mL | | | | 0 |
| Entérocoques /100ml-MS | 0 | n/100mL | | 0 | | |
| Escherichia coli /100ml -MF | 0 | n/100mL | | 0 | | |

# L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau
# Les résultats de l'année 2015

Gestionnaire : **MAIRIE DE AGOS-VIDALOS**

Réseau : **AGOS-VIDALOS**

Bilans, synthèses, résultats d'analyses : retrouvez toute l'info sur la qualité de l'eau sur www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

Pour éviter tout risque de contamination du réseau public il ne doit jamais y avoir connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles de l'eau potable de distribution.

Ne consommez jamais l'eau d'un puits ou d'une source sans vous être assuré au préalable de sa qualité.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

L'installation d'un adoucisseur sur le réseau d'eau froide n'a pas de justification sanitaire et peut présenter un risque de contamination bactérienne.

*L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution…) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.*
*Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via sa délégation départementale des Hautes Pyrénées.*
*Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2015, 19 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes sur votre réseau nommé : **AGOS-VIDALOS.***
*En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.*

## Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2015

- Bactéries indicatrices de contamination fécale : *limites réglementaires de qualité : absence E. Coli et Entérocoque*
  7 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
  1 analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
  **Eau présentant une non conformité bactériologique ponctuelle.**

- Dureté : *concentration en calcium et magnésium dans l'eau*
  Valeur moyenne mesurée : 25,6 °F (degré français).
  **Eau dure.**

- Nitrates : *limite réglementaire de qualité : 50 mg/L*
  Valeur moyenne mesurée : 15 mg/L et valeur maximale mesurée : 28 mg/L
  **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

- Aluminium : *référence réglementaire de qualité : 200 µg/L*
  Valeur moyenne mesurée : Non mesurée sur la période
  **Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.**

- Pesticides : *limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L*
  Un minimum de 228 molécules est recherché.
  Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : 0,08 µg/L.
  **Pas de dépassement de la norme sur la période.**

- Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :
  Procédure terminée

- Remarques particulières : **Rien à signaler.**

- Conclusion : **Eau de bonne qualité.**

065000460

## Coupes affouagères

La coupe de bois a été attribuée dans le secteur du Bergons, et a permis de répondre à l'attente de certaines familles de la commune qui se chauffent au bois.

## Société Protectrice des animaux

Une convention est signée avec la SPA, leur permettant d'intervenir sur notre territoire communal pour la récupération de tous animaux errants.

## Entretien des berges et des ruisseaux

En réponse à votre demande concernant l'entretien régulier des cours d'eau, je vous précise que l'entretien des cours d'eau est bien une nécessité technique et réglementaire pour les professionnels et les usagers.

Dans le cadre de leurs activités, l'ensemble des professionnels et des usagers (agriculteurs, sylviculteurs, gestionnaires d'infrastructures, entreprises de travaux, propriétaires riverains...) a besoin de favoriser le bon écoulement des eaux pour assurer un drainage naturel des terres et des infrastructures ou pour permettre de nombreuses activités économiques autour du réseau hydraulique.

Le code de l'environnement définit dans ses articles L215-14 et R215-2 les obligations et les pratiques autorisées pour l'entretien régulier des cours d'eau.

L'entretien régulier d'un cours d'eau a pour objet "*de maintenir ce cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives*" (article L215-14 du Code de l'Environnement).

Il est donc important de bien faire la distinction entre les travaux d'entretien régulier et ceux qui vont au-delà et relèvent de la restauration ou de l'aménagement. Dès lors que l'on impacte le lit ou les berges, il ne s'agit plus d'entretien régulier, lequel correspond principalement à la gestion de la végétation et des embâcles.

L'entretien régulier peut permettre, par des interventions légères et régulières, de limiter souvent les coûts, en évitant des interventions plus lourdes en temps et en matériel et au demeurant plus impactantes pour l'environnement.

## Ecobuage : brûlage des déchets

Nous vous demandons de respecter l'arrêté Préfectoral qui régit la démarche très encadrée, afin de ne pas vous exposer à des désagréments (consultable en mairie).

**Oui, il est interdit de brûler ses déchets verts,** considérés comme des déchets ménagers, dans son jardin. Cette interdiction est édictée par la circulaire du 18 novembre 2011, qui précise que *« le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, en particulier des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe ».*

**Pour vous débarrasser de vos tontes de gazon,** feuilles mortes, tailles de haies, etc., vous pouvez soit les déposer dans les déchetteries ou les plateformes de compostage, soit avoir recours au système de collecte mis en place par votre commune. Certaines collectivités ont également instauré des services de broyage des végétaux à domicile, afin de valoriser les déchets verts sous forme de compost. Tous ces dispositifs sont gratuits. Vous pouvez aussi faire appel aux entreprises de recyclage et de valorisation des déchets, en particulier si vous avez beaucoup de déchets à évacuer. Mais cette solution est plus onéreuse.

**Le préfet peut prévoir des exceptions autorisant ce brûlage des déchets verts** dans certaines zones dépourvues de déchetterie et de système de collecte. Des dérogations peuvent être également accordées *« pour éviter la propagation de certaines épidémies, causées par des vers, bactéries ou parasites qui touchent les végétaux d'une même espèce ».*

## Repas des Aînés

Comme tous les ans, la Municipalité a invité les aînés du village pour passer un agréable moment en toute convivialité. Merci à Brigitte Gerbeau et son équipe pour l'accueil et l'excellence du repas préparé aux soixantes personnes présentes.

## Vœux du maire et de la municipalité

M. le Maire a présenté le bilan de l'année écoulée, devant une belle assistance. L'ensemble des familles du village se sont retrouvées pour partager le verre de l'amitié, en toute convivialité.

## Le Presbytère

Dans le cadre de la réflexion menée par la Municipalité pour trouver une affectation à ces locaux, sur conseil de l'Evêché, nous avons accueilli les responsables d'une congrégation de sœurs du Burundi, qui souhaitent avoir un pied à terre proche de Lourdes, pour 3 ou 4 religieuses. Mais pour cela, il faudra réaliser un minimum de travaux, afin de pouvoir répondre à la demande des personnes intéressées à la location du Presbytère.

## Plan de prévention des risques

Suite aux divers phénomènes climatiques exceptionnels que nous avons connus (crues du gave, pluies torrentielles, etc...), l'Etat a mis en place un plan de Prévention des Risques Naturels PPRI.
Les services de la DDT ont travaillé sur le dossier "Projet" qui devrait nous être présenté et soumis à l'enquête publique, courant 2017. Nous vous tiendrons informés du Planning des réunions et consultations dès sa connaissance.

## Circulation dans les rues du village

Nous vous rappelons que la circulation est limitée dans la Traversée principale (départementale) du village à 50 km/h.
Dans les rues du village, les panneaux 30 km/h. sont en place, ainsi que la matérialisation de lignes au sol.
Nous vous demandons de respecter ces limitations pour la qualité de vie dans le village (piétons, vélos, etc...) ainsi que les sens interdits mis en place, il en va de la sécurité de tous.
D'avance merci de votre collaboration et compréhension.

# LA VIE DU VILLAGE

## LE 11 NOVEMBRE

Cette journée a revêtu un caractère exceptionnel.

En effet, les élèves de l'école d'Agos sont venus nous lire des poèmes, à l'attention des soldats disparus.
Ce travail réalisé grâce à l'investissement de leur instituteur M. J. Etienne Angot, a permis à ces jeunes générations de participer au devoir de mémoire.
La cérémonie s'est tenue autour du Monument aux Morts rénové, et en particulier le soldat remis en état par M. Hubert Mathieu. Qu'il soit remercié de son travail talentueux.

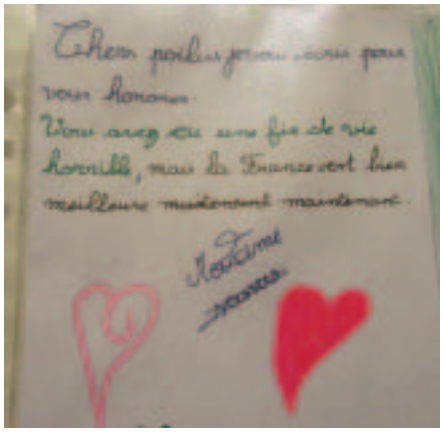

Dimanche 8 mai 2016, il y avait foule dans la petite église d'Agos. La famille, les amis d'André Lacrampe archevêque, ainsi que la population d'Agos-Vidalos, étaient réunis pour commémorer l'anniversaire du décès d'André Lacrampe et rendre hommage à sa mémoire.

Monseigneur Lacrampe est né à Agos le 17 décembre 1941, il est décédé le 15 mai 2015 à Lourdes, il avait été baptisé dans cette église.
La messe dominicale était présidée par Mgr Nicolas Brouwet, évêque de Tarbes et Lourdes, et concélébrée par les prêtres Gustave, Patrick et Jean-Marc Galau, prêtre-ouvrier, natif d'Agos et François Fouyet diacre, coordinateur de l'ensemble paroissial de l'Estrem-de-Salles.
La chorale interparoissiale, comme d'habitude, a été à la hauteur pour l'animation de la cérémonie.
Après la messe, une plaque commémorative, placée à l'entrée de l'église, a été bénie par Mgr Brouwet et les discours de circonstance ont été prononcés par Jean-Marc Abbadie, maire d'Agos-Vidalos, par Eliane Lacrampe, sœur d'André, et Mgr Brouwet.
Nous avons pu constater une grande émotion parmi les participants.
André Lacrampe était né à Agos dans la maison Lacrampe, très ancienne famille d'agriculteurs. Son père, Joseph, avait été maire de la commune d'Agos-Vidalos.
André était entré très jeune à la maîtrise de Lourdes, puis au petit séminaire de Saint-Pé, ensuite à Dax et enfin il a terminé ses études au Prado à Lyon.
Il a été ordonné prêtre le 31 décembre 1967 à Lourdes, par Mgr Théas.
Il eut aussi plusieurs missions et notamment comme aumônier national de la JOC/F (Jeunesse ouvrière chrétienne) et comme curé de la cathédrale de Tarbes.
Le 16 octobre 1983, en la basilique Saint-Pie X à Lourdes, il a reçu l'ordination épiscopale. Il a été évêque auxiliaire au diocèse de Reims (1983-1988).
Prélat de la mission de France (1988-1995). Evêque d'Ajaccio en Corse (1995-2003).
Il a poursuivi sa mission comme archevêque de Besançon (2003-2013) à la suite de quoi, il prit sa retraite à Lourdes à la cité Saint-Pierre. Mais il demeura très actif - conférences, réunions diverses, etc...
André aimait venir se ressourcer dans les Pyrénées et spécialement à Cauterets au Cambasque ou dans la maison familiale. Lors de ses visites pyrénéennes estivales, il ne manquait pas de célébrer une messe en l'église d'Agos et celle de Cauterets. Il avait une attention particulière pour son village natal et ses habitants. Sa simplicité et le respect qu'il avait de l'autre le rendaient populaire.
J'avais eu le privilège de le retrouver en Corse ; il était alors évêque d'Ajaccio. Nous avions

rencontré des habitants corses, nous avions pris un repas dans un restaurant ; j'avais été frappé par sa popularité. Ces rencontres étaient à la fois respectueuses et conviviales, ce qui n'est pas toujours facile lorsque l'on n'est pas natif de l'île.
A la fin de cette commémoration, il était visible qu'une partie de l'assistance était très touchée par le souvenir d'André Lacrampe et certains ont eu une pensée pour Elodie sa grand-mère et Jeanne sa mère. Merci André pour toutes ces missions réalisées et ton parcours de vie.

Une plaque en souvenir

# Association cyclosportive Agos-Vidalos

En ce début d'année, nous souhaitons aux habitants d'Agos-Vidalos tous nos meilleurs souhaits pour 2017. Par de même nous remercions Monsieur le Maire, les adjoints et conseillers pour leur écoute et disponibilité.

Votre contribution a permis un meilleur fonctionnement et la réalisation de projets. Uniquement utilisée au renouvellement de nos tenues cyclistes en partenariat avec la commune d'Ayzac-Ost, du Casino Tranchant, et de l'Hôtel « Pierre d'Agos », nous avons apprécié votre présence lors de la remise des tenues au Casino Tranchant.
Cette saison 2015 / 2016 ne nous laissera pas de très bons souvenirs, accidents de la circulation pour certains, problèmes de santé pour d'autres et renoncement à quelques défis pour intempéries.
Mais c'est promis, en 2017 nous les réaliserons avec plus de volonté.

La nouvelle tenue

Nous avons pu participer à diverses épreuves hors région.
Participation aux cyclo-sportives saison 2015 /2016 :

- A Travers les Vignobles de Saint Mont en février.
- L'Ariègeoise en juin.
- La Pyrénéenne en juillet.
- La Béarn Cycl'Espoir Oloron-Ste-Marie en juin.

Randonnées 2015 / 2016 :

- Randonnée club à Pentecôte dans le Gers.
- Randonnée des côtelettes Luz-St-Sauveur.
- Randonnée Cancer Lourdes.
- Randonnée du Téléthon.
- Montées des cols du 64 avec l'organisation « On s'y Col », routes dédiées aux vélos.

Une brochette de Présidents

Epreuves diverses : Avec notre camarade DAVID, coureur à pied adhérent aussi aux Esclop d'Azun.

- Trail des Neiges. La Tramassel (Hautacam) 07 février 2015 David vainqueur du 20 km.
- Trail de la Rhune (64) David
- Trail du Pibeste montée chronomètrée (65) Agos-Vidalos David en deuxième position.
- Plusieurs autres... Il est infatigable !

Projets :

- Pentecôte à Oloron Sainte Marie. Camp de Base à Arette.
- Agos-Vidalos / Ayzac-Ost // HENDAYE // Agos-Vidalos / Ayzac-Ost.
  Aujourd'hui le club voudrait mettre encore plus l'accent sur la convivialité.

*Alors, nous avons décidé de former des groupes :*

- un groupe sportif : entraînement et rendement en vue d'une préparation aux cyclos-sportives.
- Un groupe mise en jambe : parcours moyen et rendement adapté aux participants.
- Un groupe ballade : découverte des sites touristiques sur un rythme promenade.

Les parcours en regroupement seront établis en fonction des itinéraires de chaque groupe. Toutefois, les cyclistes pourront adhérer, quand bon leur semble à l'un des trois groupes, ce qui entretiendra l'unicité du club.

Ensemble, et avec l'aide de tous, nous créerons une nouvelle dynamique.

Contactez-nous au 05.62.97.56.44. M. RUIZ Georges, M. PADDEU Roger, M. JULIA Hervé vous guideront.

# LA VIE DU VILLAGE
## Les associations de notre village

## LE FOYER RURAL

### LA GYMNASTIQUE

Il y a 104 licenciés et les cours ont été dispensés par Florence ABBADIE. 2 séances sont proposées, l'une de Gymnastique d'entretien et de Stretching, l'autre de Piloxing et de Fitness fusion.

### NOËL 2015

Un spectacle Troupe en scène (il était un monde) était offert aux enfants. C'était un spectacle de danses et de chants sur le thème des dessins animés de Walt Disney. Le Père Noël distribua ensuite des friandises avant que petits et grands ne prennent un goûter.

### SKI ET LOTO DU SKI

La saison de ski a eu lieu normalement avec les 8 sorties prévues.
La remise des médailles s'est faite le 1er avril 2016. Le nombre de licenciés était de 47. Après la remise des médailles, nous avons partagé un repas type « auberge espagnole » avec de nombreux plats et gâteaux préparés par les parents des enfants inscrits au ski, le Foyer Rural venant compléter cette convivialité. Une très bonne ambiance était présente tout au long de cette soirée.
Le loto du ski s'est déroulé le 12 mars 2016. De nombreux lots de qualités étaient proposés aux joueurs, lots achetés par le Foyer ou offerts par des commerçants ou parents d'enfants participant au ski que nous remercions chaleureusement. Les joueurs étaient nombreux, les membres du Foyer, avaient comme à l'habitude, confectionnés des crêpes.

### CARNAVAL ET SOIREE RACLETTE

Le samedi 2 avril nous avons organisé une soirée déguisée au cours de laquelle nous avons dégusté une raclette. Ce fut une soirée sympathique, animée et colorée.

### UN VILLAGE, UN CHEMIN

Samedi 21 mai, nous avons organisé, en partenariat avec les Foyers Ruraux et en particulier avec le Foyer Rural de Pierrefitte-Nestalas, une animation intitulée « un village, un chemin ».
Plusieurs associations du village ont également contribué à l'animation de cette manifestation :

- les chasseurs par un diaporama accompagné d'un goûter,
- la gymnastique par un échauffement avant le départ du parcours,
- le géo-patrimoine pour les explications sur les différents niveaux géologiques.

Les membres du Foyer Rural ont accompagné les participants dans les différents points du parcours. Nous remercions aussi Monsieur MATHIEU et Monsieur ABBADIE pour leurs aides et leurs interventions.
La soirée s'est achevée par un spectacle de Flamenco et par un repas type « auberge espagnole ».

### FETE DE LA SAINT JEAN

Le 25 juin 2016, comme d'habitude, la fête de la Saint Jean s'est articulée autour du feu. Un repas grillade était offert par le Foyer Rural. Le bûcher préparé par Philippe GALAU et béni par le Diacre, Monsieur François FOUILLE, a été allumé à la nuit tombée.

### FETE DU VILLAGE

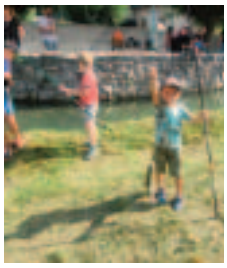

Les 10 et 11 septembre a été organisée, en partenariat avec la mairie, la fête du village.
Le samedi après-midi, pêche à la truite dans le ruisseau du lavoir et concours de pétanque dans le pré d'Alain LACRAMPE que nous remercions.
Un apéritif fut offert par le Foyer Rural.
Le dimanche, après la messe célébrée à Vidalos pour la Saint Michel, l'apéritif offert par la mairie a été servi à la salle des fêtes. Le repas a été préparé par le Foyer Rural : 86 adultes et 21 enfants purent déguster des joues de porc confites. Nous remercions les cuisiniers : Ludovic LONGO, Jean SORHOUET et Emeric GALAU.

### BÉNÉDICTE PERRAZI

est née en 1976 au Puy-en-Velay.
Après des études d'Art Appliqué, cette artiste décide d'appliquer son savoir et sa sensibilité sur le papier et la toile en choisissant le corps humain comme sujet d'expression. Elle est récompensée par une médaille d'Or du Graphisme au salon "l'Esprit et le Geste" de la Bourboule en 2000, puis expose au Palais des Papes d'Avignon en 2002.
Parallèlement, elle s'intéresse à la porcelaine, matériau d'un blanc pur, noble et raffiné en créant des motifs uniques, typés et innovants afin que l'assiette ne soit plus qu'un simple support mais tende vers l'œuvre d'Art.
Différentes expositions seront faites jusqu'en 2010, année durant laquelle Bénédicte Perrazi fonde sa marque de porcelaine de Limoges Ben edict, créations en séries limitées proposant un univers sensuel, sobre et élégant où chaque collection offre des parures à ces porcelaines devenues œuvres d'Art.
Elle participe au salon Maison&Objet à Paris, salon international de la décoration, de 2012 à 2015.
Elle revient aujourd'hui à sa passion, l'expression du corps humain sur la toile.

### VIDE GRENIER DU 20 NOVEMBRE 2016

Nous avons eu 47 exposants. Ce fut une belle journée, malgré les prévisions pessimistes de la météo.

## Patrimoine 65 fête ses 10 ans cette année ! Une occasion pour présenter en quelques lignes le travail de cette association loi 1901, reconnue d'intérêt général.

Ni société savante, ni guide culturel pyrénéen, l'association est avant tout une organisation fédératrice. Départementale, Patrimoine 65 a été créé avec l'aide du Conseil départemental pour resserrer le maillage culturel du territoire, réunir les acteurs locaux et favoriser les dynamiques entre milieux urbains et ruraux.
L'association valorise ainsi le patrimoine et ceux qui le défendent : de villes en villages, les partenariats sont nombreux, les rencontres fréquentes et les échanges quotidiens. Une mise en réseau qui permet notamment une communication solide des animations culturelles, l'organisation de manifestations départementales (Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, Journée des Acteurs du Patrimoine, les rencontres de Pays), la conception d'expositions (collaboration avec le Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron), la sensibilisation du jeune public (chantiers jeunes, services civiques, activités périscolaires), la participation à un inventaire départemental, la création d'un groupe d'acteurs culturels des Pôles d'équilibre territorial et rural « Cœur de Bigorre » et « PLVG » ou bien encore plusieurs projets de valorisation de sites.
Au travers de toutes ces actions, Patrimoine 65 soutient, conseille et accompagne les collectivités et associations ; ce qui fait d'elle un véritable interlocuteur privilégié dans le domaine de la culture et du patrimoine à l'échelle départementale.

Plus d'infos sur l'association ? Une question ou demande de soutien sur un projet ? Ou toute information concernant une manifestation que vous souhaitez relayer ?

**Contactez Patrimoine 65**
**par téléphone au 06 46 48 49 01**
**ou par mail : patrimoine65@gmail.com**
**Vous pouvez également visiter son site :**
**www.patrimoine65.com**
**PATRIMOINE DES HAUTES-PYRÉNÉES**

Abbaye de l'Escaladieu
65130 BONNEMAZON
06 46 48 49 01
www.patrimoine65.com

# Culture - Arts

Notre village a le privilège de compter parmi nos concitoyens des Artistes, reconnus chacun dans sa discipline : peintres, sculpteur, céramiste.
M. le Maire et son Conseil Municipal félicitent M. Bénédicte Guénard Perrazi pour la qualité de son vernissage exposé à Tarbes durant tout le mois de décembre.
Nous avons une pensée amicale pour notre ami Dominique Nyffénegger, souffleur de verre, qui a dû arrêter son travail pour raison de santé, et qui a animé pendant de nombreuses années notre village avec son atelier.

Le 17 novembre dernier, dans les salons de la préfecture, Béatrice Lagarde, préfète des H-P, a présidé la cérémonie de remise de médailles dans l'Ordre des Palmes académiques. A ses côtés, se trouvait Jean-Marie Lefrançois, président de l'AMOPA (Association des Médaillés de l'Ordre des Palmes Académiques).
Parmi les récipiendaires, on notait Jean-Marc Abbadie, Maire d'Agos-Vidalos, qui a été promu au grade de Commandeur dans l'"Ordre des Palmes académiques".

A cette occasion, M^me^ la Préfète a redit
la mission des récipiendaires :
*"perpétuer de façon utile et féconde les actions en lien avec la langue française".*

Pour sa part, Hervé Cosnard, Directeur académique, a souligné *"l'obligation morale d'aider à construire un avenir, à transmettre l'expérience acquise"*, fil conducteur des récipiendaires.
Béatrice Lagarde a terminé son discours en encourageant les promus : *"Ces palmes vous les porterez avec fierté et exemple".*

Jean-Marc Abbadie a été promu au grade de Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques par Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'ARGELÈS-GAZOST

# Votre Communauté de Communes côté pratique

## Le RAM Relais Assistants Maternels

Accueil sur rendez-vous : mercredi de 10h à 12h et vendredi de 15h à 17h.
Permanence téléphonique : mercredi de 12h à 13h.
Un service financé par la CAF et la MSA.

## Le Service de transport intercommunal

### Vers Argelès-Gazost le mardi matin

| Communes | Départ | | Retour |
|---|---|---|---|
| Agos-Vidalos | Arrêt de bus de Vidalos | 9h28 | 11h43 |
| | Arrêt de bus d'Agos | 9h28 | 11h43 |
| Ayros-Arbouix | Arrêt Mairie | 9h40 | 11h25 |
| Ayzac-Ost | Arrêt de bus de Ost | 9h30 | 11h42 |
| | Arrêt de bus d'Ayzac | 9h33 | 11h40 |
| Beaucens | Arrêt Mairie | 9h30 | 11h35 |
| Boô-Silhen | Arrêt salle des fêtes | 9h45 | 11h22 |
| | Arrêt Mairie | 9h50 | 11h20 |
| Gez | Arrêt quartier Lalanne | 9h12 | 11h55 |
| | Arrêt village | 9h12 | 11h53 |
| Ouzous | Arrêt de bus | 9h25 | 11h44 |
| Préchac | Arrêt Mairie | 9h35 | 11h30 |
| Salles | Arrêt place de la Mairie | 9h20 | 11h46 |
| Sère | Arrêt place de la Mairie | 9h15 | 11h50 |
| Villelongue | Arrêt Mairie | 9h25 | 11h40 |

Ligne Extrême de Salles / Ligne Davantaygue

### Qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost a mis en place un service de transport en commun desservant certains villages de son territoire.

### Quand et pour aller où ?

Ce service dessert le marché d'Argelès-Gazost le mardi matin (aller-retour).

### Pour qui ?

Toute personne peut utiliser le service de transport intercommunal. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un adulte.

### Les tarifs ?

2 € par personne l'aller-retour.

### Argelès-Gazost

Place de la Mairie

**Ligne Extrême de Salles**

Arrivée 9h40
Départ 11h35

**Ligne Davantaygue**

Arrivée 9h55
Départ 11h10

Un service financé par :

HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT

LANGUEDOC-ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

**www.ccvag.fr**

1, rue Saint-Orens
à Argelès-Gazost

# les Permanences

du point d'appui emploi formation
et les permanences sociales situées
à la Communauté de Communes

| organisme | jours de permanence | | horaires |
|---|---|---|---|
| Mission locale | Le lundi et mardi | 05 62 97 93 36 | De 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 |
| Défi emploi | 2e, 3e et 4e jeudis du mois | 05 62 42 27 56 | De 13h30 à 16h |
| Cap emploi | Sur rendez-vous | 05 62 93 87 54 | De 9h à 17h |
| CLIC Pays des gaves gérontologie | Du lundi au vendredi<br>Mardi et vendredi matin | 05 62 90 39 85 | Sur rendez-vous 9h - 12h / 14h - 17h<br>De 9h à 12h sans rendez-vous |
| Infirmière du centre médico-psychologique | Le jeudi | 05 62 56 67 70 | De 10h30 à 13h30 |
| Médecin du centre médico-psychologique | Le mardi et le jeudi | 05 62 56 67 70 | Sur rendez-vous de 10h à 17h |
| Assistante sociale du centre médico-psychologique | Le mardi matin | 05 62 56 67 70 | Sur rendez-vous |
| Psychologue du centre médico-psychologique | Les lundis après-midi | 05 62 56 67 70 | Sur rendez-vous |
| Conciliateur de justice | Le lundi matin tous les 15 jours | 06 23 66 09 42 | Sur rendez-vous de 10h à 11h |
| PACT, conseils pour l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements | 3e vendredi du mois | 05 59 14 60 60 | De 10h à 12h |

Afin de faciliter les démarches administratives relatives à la recherche d'emploi, 2 ordinateurs avec accès internet sont à la disposition des demandeurs d'emploi.

## Des logements réservés aux travailleurs saisonniers

Vous êtes travailleur saisonnier ?
Vous recherchez un logement meublé ?

| 1 studio 18 m² | 1 studio 23 m² | 1 studio 24 m² | 1 appartement T1 42 m² |
|---|---|---|---|
| Loyer 172,24 € | Loyer 214,66 € | Loyer 226,43 € | Loyer 399,62 € |
| Charges 30 € | Charges 30 € | Charges 30 € | Charges 30 € |

www.ccvag.fr

Proche du centre ville
à Argelès-Gazost
**Sur place :**
**mobilier moderne,**
**kitchenette équipée,**
**lit en 140,**
**salle de bain,**
**cave,**
**buanderie collective...**

Renseignements et conditions
Communauté de Communes
1, rue Saint Orens
65400 Argelès-Gazost
Tél : 05 62 97 55 18 - Fax : 05 62 90 39 64
Mail : contact@ccvag.fr

# RPI AGOS-VIDALOS / AYZAC-OST : UNE ANNÉE 2016 RICHE EN ÉVÉNEMENTS !

## Parmi les nombreuses activités, on peut évoquer les plus marquantes :

Durant le mois de janvier, l'activité « ski de piste » a permis aux enfants d'accomplir encore de grands progrès, grâce notamment à la présence d'accompagnateurs dévoués et performants !
Cette activité est toujours précédée par la remise et les essais du matériel dans la cour de l'école !

Au mois de mai, l'école a reçu la visite du collectif « Renoir », composé de chercheurs du CNRS, étudiant le phénomène de la pollution lumineuse et travaillant également sur la réserve de ciel étoilé du Pic du Midi. Les élèves ont été interviewés et ont eu le droit à un petit cours sur le Système solaire, réalisé par de grands professeurs !

L'ensemble de élèves du RPI et les deux instituteurs avaient invité les parents et amis de Fanfan Tapie, le 8 mai 2016, pour l'inauguration du Jardin Souvenir de Fanfan.

Comme chaque année, le Carnaval a été l'occasion d'égayer le cœur de l'hiver et d'essayer de nouvelles tenues... et de garder la bonne humeur !
Le printemps a été ponctué par trois rendez-vous importants :

Tout d'abord à Lourdes, le rendez-vous annuel de « Maïnats en cantat » qui a permis à nos jeunes danseurs de mettre en œuvre tout leur talent, talent acquis tout au long de l'année scolaire...du grand art d'après les connaisseurs !
Deux sorties liées au projet « environnement » ont permis à nos scientifiques en herbe de mieux connaître les richesses de la faune et la flore locale :

-Au parc du Casino d'Argelès-Gazost, une découverte de l'animal mystérieux de nos montagnes : le desman. De nombreuses activités préparées par les spécialistes de la région ont permis aux élèves de mieux connaître ce petit rongeur.

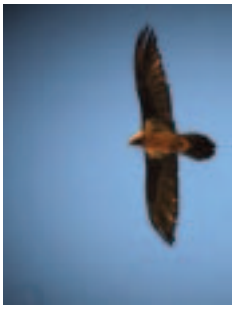

- Sur le massif du Pibeste, les enfants ont pu observer de bien près les rapaces qui viennent souvent tourner au-dessus de leur école !

Dès le mois de septembre, sous un soleil encore très généreux, les jeunes grimpeurs ont vécu une très belle expérience sur le massif du Hautacam :
Les récits « in situ » de plusieurs contes du pays, racontés par Thérèse Pambrun, dont la fameuse légende du serpent d'Isaby !
Pour couronner le tout, un vol de cigognes noires et un beau gypaète sont venus émerveillés les enfants... et les plus grands !!!

Malgré une pluie bien pénétrante, quelques représentants de l'école, invités par M. le Maire, ont tenu à participer à la commémoration de l'armistice du 11 novembre. Après avoir prononcé l'appel aux morts, ils ont lu quelques-unes des lettres qu'ils avaient rédigées pour remercier les soldats qui ont donné leur vie pour la France.

L'année 2016 a été clôturée par le spectacle de Noël ! Un travail énorme fournit par les artistes aidés par les parents et les enseignants : Une représentation du petit Prince, de St-Exupéry, suivie par les chants de la chorale des écoles, toujours très applaudie !

Préparation des décors !

PYRENE plus
AIDE A DOMICILE

# Familles, actifs et séniors
# Pyrène Plus vous accompagne au quotidien

Présente depuis près de 65 ans sur les Hautes-Pyrénées, PYRENE PLUS accompagne aujourd'hui, grâce à son antenne sur Argelès, des habitants de la commune d'Agos-Vidalos, familles, actifs, personnes âgées et personnes handicapées. Les services proposés apportent une aide adaptée aux besoins de chacun et à l'évolution de la vie.

## Auprès des Familles

**Le SAAD Famille**

Un événement de la vie survient au sein du foyer : grossesse, naissance, adoption, maladie, reprise d'une activité, séparation, etc...

Le Service Famille est là pour accompagner les parents dans la gestion du quotidien : ménage, repassage, aide aux courses... Les professionnelles du service peuvent également prendre le relais auprès des enfants pour, par exemple, les préparer avant l'école, les y accompagner, les emmener aux différentes activités. Une évaluation des besoins et une étude des possibilités de prise en charge sont réalisées par le service.

## Auprès des Actifs

**Le Service Ménage et Repassage**

Entretien courant ou ponctuel, ménage de saison, emménagement, déménagement : le Service Ménage et repassage délègue les tâches ménagères à des salariées expérimentées. Réservé aux actifs, il leur permet de bénéficier d'un crédit d'impôt et accepte aussi les règlements par CESU, chèques vacances, etc... De nombreux professionnels le sollicitent également pour l'entretien de leurs bureaux, parties communes et cabinets médicaux. Depuis 2 ans, une nouvelle clientèle d'étudiants fait appel au service Ménage et repassage.

## Auprès des personnes âgées et personnes handicapées

**Le Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile - SAAD PA/PH**

Entretien du logement, courses, préparation des repas, aide au transfert, aide au lever, aide à la prise des repas, etc... : le service est là pour apporter un accompagnement selon les besoins et les capacités de la personne aidée, ceci pour préserver son autonomie à domicile.

**Le Portage de repas**

Parce qu'une alimentation régulière et équilibrée est importante pour préserver la santé de la personne à domicile, le Portage de repas est une solution facile et pratique à mettre en place.

**La Téléassistance**

Se sentir en sécurité chez soi, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, rien de plus simple avec la Téléassistance et son système de bracelet ou de collier à garder sur soi.

**Les Soins infirmiers à domicile - SSIAD**

Le service dispense, sur prescription médicale, des soins techniques, d'hygiène, de confort et relationnel au domicile des personnes*. Une évaluation à domicile est faite par l'Infirmière coordinatrice.

**L'ESA, Equipe Spécialisée Alzheimer**

L'équipe intervient, sur prescription médicale, au domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés à un stade léger ou modéré de la maladie. Elle dispense des séances de réhabilitation afin de réduire les symptômes et/ou maintenir et développer les capacités restantes des personnes atteintes pour un maintien à domicile plus durable. Un bilan est réalisé par la psychomotricienne accompagnée de l'infirmière coordinatrice.

* personnes adultes atteintes de pathologies chroniques, personnes de moins de 60 ans en situation de handicap, personnes de plus de 60 ans malades ou dépendantes.

## RENSEIGNEMENTS

**Antenne d'Argelès-Gazost**
3 B Avenue Pierre de Coubertin (près du Netto)
**ACCUEIL :** du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

✉ pyrene.argeles@pyreneplus.com / ✆ **05 62 97 29 84**

↘ et aussi... **www.pyreneplus.com**

# COMMUNE D'AGOS-VIDALOS – Exercice 2015

## Vue d'ensemble – Dépenses de fonctionnement

*Vue d'ensemble par chapitre*

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 022 - Dépenses imprévues | 8 480.00 | 0.00 | 0 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 41 803.00 | 0.00 | 0 |
| 60 - Achats et variation des stocks | 31 109.00 | 24 525.44 | 79 |
| 61 - Services extérieurs | 82 488.00 | 71 752.32 | 87 |
| 62 - Autres services extérieurs | 23 650.00 | 27 215.63 | 115 |
| 63 - Impots, taxes, versements assimiles | 9 305.00 | 8 816.22 | 95 |
| 64 - Charges de personnel | 80 659.00 | 80 661.93 | 100 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 152 077.00 | 82 642.73 | 54 |
| 66 - Charges financieres | 65 063.00 | 65 062.69 | 100 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 47 966.07 | 47 691.07 | 99 |
| 68 - Dotations aux amortis.et provisions | 14 910.00 | 14 909.24 | 100 |
| 73 - Reversement restitut./impots taxes | 2 409.00 | 2 409.00 | 100 |
| TOTAL | **559 919.07** | **425 686.27** | **76** |

## Vue d'ensemble – Recettes de fonctionnement

*Vue d'ensemble par chapitre*

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 107 707.00 | 107 707.62 | 100 |
| 64 - Charges de personnel | 943.00 | 70.66 | 7 |
| 70 - Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march | 108 847.00 | 120 129.58 | 110 |
| 72 - Travaux en regie | 2 500.00 | 0.00 | 0 |
| 73 - Reversement restitut./impots taxes | 117 804.00 | 116 681.54 | 99 |
| 74 - Dotations et participations | 78 052.00 | 70 090.96 | 90 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 97 000.00 | 98 990.80 | 102 |
| 76 - Produits financiers | 0.00 | 3.96 | 0 |
| 77 - Produits exceptionnels | 47 066.07 | 46 866.07 | 100 |
| TOTAL | **559 919.07** | **560 541.19** | **100** |

# COMMUNE D'AGOS-VIDALOS – Exercice 2015

## Vue d'ensemble – Dépenses d'investissement

Vue d'ensemble par chapitre

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 001 Solde d'exécution sect° d'investiss-00 | 42 545.00 | 42 544.07 | 100 |
| 020 Dépenses imprévues-00 | 1 062.00 | 0.00 | 0 |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves-00 | 3 153.00 | 3 153.00 | 100 |
| 16 Emprunts et dettes assimilees-00 | 71 940 00 | 71 938.42 | 100 |
| 27 Autres immobilisations financières-00 | 75 000 00 | 0.00 | 0 |
| 20 Immobilisations incorporelles-000 | 3 620.00 | 3 420.00 | 94 |
| 204 Subventions d'équipement versées-000 | 9 830.00 | 9 829.43 | 100 |
| 21 Immobilisations corporelles-000 | 10 624.00 | 9 109.18 | 86 |
| 23 Immobilisations en cours-000 | 708.00 | 708.00 | 100 |
| 23 Immobilisations en cours-20 | 22 800.00 | 22 800.00 | 100 |
| 23 Immobilisations en cours-50 | 59 400.00 | 59 400.00 | 100 |
| 040 Opé. d'ordre de transfert entre sec- | 20 523.07 | 18 023.07 | 88 |
| 041 Opérations patrimoniales- | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 |
| Total | 421 205.07 | 340 925,17 | 81 |

## Vue d'ensemble – Recettes d'investissement

Vue d'ensemble par chapitre

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 021 Virement de la section de fonctionn-00 | 41 803.00 | 0.00 | 0 |
| 024 Produits des cessions d'immobilisat-00 | 7 757.00 | 0.00 | 0 |
| 10 Apports, dotations et reserves-00 | 82 993 00 | 84 560.35 | 102 |
| 13 Subventions d'investissement-000 | 0.00 | 2 400.00 | 0 |
| 16 Emprunts et dettes assimilees-000 | 0.00 | 595.00 | 0 |
| 13 Subventions d'investissement-20 | 102 176.00 | 102 176.36 | 100 |
| 13 Subventions d'investissement-50 | 25 000.00 | 0.00 | 0 |
| 040 Opé. d'ordre de transfert entre sec- | 61 476.07 | 61 475 31 | 100 |
| 041 Opérations patrimoniales- | 100 000.00 | 100 000.00 | 100 |
| Total | 421 205.07 | 351 207.02 | 83 |

# SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT D'AGOS-VIDALOS – Exercice 2015

## Vue d'ensemble – Dépenses de fonctionnement

*Vue d'ensemble par chapitre*

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 60 - Achats et variation des stocks | 11 900.00 | 7 124.41 | 60 |
| 61 - SERVICES EXTERIEURS | 16 100.00 | 2 799.21 | 17 |
| 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS | 25 500.00 | 366.30 | 1 |
| 63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL | 2 100.00 | 1 992.00 | 95 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 1 800.00 | 1 730.94 | 96 |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 202.00 | 202.00 | 100 |
| 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX | 34 406.00 | 34 405.52 | 100 |
| **TOTAL** | **92 008.00** | **48 619.38** | **53** |

## Vue d'ensemble – Recettes de fonctionnement

*Vue d'ensemble par chapitre*

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 1 860.00 | 1 860.77 | 100 |
| 70 - Ventes prod.fabr.,prest.serv.,march | 73 000.00 | 53 835.90 | 74 |
| 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 9 936.00 | 4 789.00 | 48 |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 7 212.00 | 7 211.36 | 100 |
| **TOTAL** | **92 008.00** | **67 697.03** | **74** |

## Vue d'ensemble – Dépenses d'investissement

Vue d'ensemble par chapitre

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES-000 | 10 000.00 | 624.50 | 6 |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS-000 | 8 000.00 | 6 559.92 | 82 |
| 040 Opé. d'ordre de transfert entre sec- | 7 212.00 | 7 211.36 | 100 |
| **Total** | **25 212.00** | **14 395.78** | **57** |

## Vue d'ensemble – Recettes d'investissement

Vue d'ensemble par chapitre

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 001 Solde d'exécution sect° d'investiss-00 | 72 720.00 | 72 720.82 | 100 |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET | 1 568.00 | 1 568.54 | 100 |
| 13 SUBVENTIONS D?INVESTISSEMENT-000 | 13 000.00 | 0.00 | 0 |
| 040 Opé. d'ordre de transfert entre sec- | 34 406.00 | 34 405.52 | 100 |
| **Total** | **121 694.00** | **108 694.88** | **89** |

# LOTISSEMENT DE POUME – Exercice 2015

## Vue d'ensemble – Dépenses de fonctionnement

*Vue d'ensemble par chapitre*

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 023 - Virement à la section d'investissement | 1 542.00 | 0.00 | 0 |
| 60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS | 2 432.00 | 2 431.71 | 100 |
| 62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS | 360.00 | 360.00 | 100 |
| 66 - CHARGES FINANCIÈRES | 2 315.00 | 2 314.73 | 100 |
| 71 - PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE) | 185 965.00 | 0.00 | 0 |
| **TOTAL** | **192 614.00** | **5 106.44** | **3** |

## Vue d'ensemble – Recettes de fonctionnement

*Vue d'ensemble par chapitre*

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET | 130 600.00 | 0.00 | 0 |
| 71 - PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE) | 2 792.00 | 2 791.71 | 100 |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 56 907.00 | 0.00 | 0 |
| 79 - TRANSFERTS DE CHARGES | 2 315.00 | 2 314.73 | 100 |
| **TOTAL** | **192 614.00** | **5 106.44** | **3** |

## Vue d'ensemble – Dépenses d'investissement

**Vue d'ensemble par chapitre**

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 001 Solde d'exécution sect° d'investiss-00 | 139 715.00 | 139 714.19 | 100 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées-00 | 120 000.00 | 2 458.49 | 2 |
| 040 Opé. d'ordre de transfert entre sec- | 2 792.00 | 2 791.71 | 100 |
| 041 Opérations patrimoniales- | 120 000.00 | 120 000.00 | 100 |
| **Total** | 382 507.00 | 264 964.39 | 69 |

## Vue d'ensemble – Recettes d'investissement

**Vue d'ensemble par chapitre**

| Chapitre | Prévu | Réalisé | % |
|---|---|---|---|
| 021 Virement de la section de fonctionn-00 | 1 542.00 | 0.00 | 0 |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES-000 | 75 000.00 | 0.00 | 0 |
| 35 STOCKS DE PRODUITS-0000 | 185 965.00 | 0.00 | 0 |
| 041 Opérations patrimoniales- | 120 000.00 | 120 000.00 | 100 |
| **Total** | 382 507.00 | 120 000.00 | 31 |

| TAUX D'IMPOSITION | |
|---|---|
| → TAXE D'HABITATION | 4,25% |
| → TAXE FONCIERE BÂTI | 6,50% |
| → TAXE FONCIERE NON BÂTI | 35,46% |

## Le CLIC Pays des Gaves

## Service social de proximité

### Le Service Social

Le CLIC (Centre Local d'Information et d'Orientation) est un lieu d'accueil de proximité, destiné à **informer, conseiller, orienter** et **accompagner** les personnes de plus de 60 ans et leurs proches. Interlocuteur privilégié sur le Pays des Gaves, ce service social aide et accompagne les ainés dans toutes les démarches relatives à leur vie quotidienne. Le département vient également de nous confier le primo-accueil des personnes en situation de handicap.

D'autre part, le CLIC s'implique, à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé), dans l'expérimentation destinée aux personnes de plus de 75 ans : **le PAERPA** (Personnes Agées En risque de Perte d'Autonomie). Ce nouveau dispositif vise à accompagner les aînés, Fragiles ou Pré-Fragiles, vers un la formalisation d'un **Plan Personnalisé de Santé**. Cette démarche de coordination de proximité **organisée autour du médecin traitant**, doit concourir à la préservation de l'autonomie des personnes, en évitant les ruptures de prise en charges, en limitant les hospitalisations inappropriées et surtout en favorisant le maintien à domicile.

HAUTES-PYRÉNÉES Parcours Santé des aînés Paerpa
DES ACTEURS COORDONNÉS POUR UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE

### Les Projets 2016 avec les partenaires locaux et départementaux :

**Le Forum des Aidants sur Argelès-Gazost**, c'est l'occasion de rencontrer d'autres personnes qui accompagnent un proche et de créer une communauté des aidants qui permettra de remonter les besoins auprès du Pôle Partenaire Départemental et d'initier des projets à leur attention.

JE T'♥IDE

**Formation sur l'adaptation de l'habitat au vieillissement et aux préoccupations d'économie d'énergie,** en partenariat avec SOliHA, afin de vous informer sur vos droits et toutes les possibilités techniques, et de bénéficier d'un diagnostic gratuit à votre domicile en dehors de toute démarche commerciale. Pour une inscription à une formation 2017 contacter le CLIC au 05 62 90 39 85.

**Les Actions Collectives et de Prévention avec les professionnels du secteur**

Le CLIC développe depuis plus de 4 ans des Actions de Prévention, pour le « bien vieillir », et ainsi préserver au mieux la qualité de vie des personnes dés 60 ans.

Actions possible au plus près de chez vous :

- **Atelier Mémoire** en partenariat avec la CARSAT
- **Atelier Equilibre** en partenariat avec la CARSAT
- **Atelier Informatique** grâce à l'implication de bénévoles et la mise à disposition de locaux par la communauté de communes d'Argelès-Gazost
- **Atelier Nutrition** en partenariat avec ARS
- **Un Voyage Séniors** avec le soutien de l'ANCV et de la CARSAT

**Contact : 05 62 90 39 85**

**5, impasse du Parc (ancien Centre Médico-Social)**
**65 400 Argelès-Gazost**

**Madame CASENY Nathalie Coordinative CLIC / PAERPA**

**Madame LARUE Delphine Coordinatrice CLIC / PAERPA**

**Madame VOLFF Clotilde Assistante en Prévention et Actions Collectives**

MASSIF DU PIBESTE-AOULHET
Réserve NATURELLE RÉGIONALE

**Plan de gestion**

Validé en 2015, le plan de gestion est enfin lancé. Il va assurer une continuité et une cohérence pour la conduite de notre réserve dans l'espace et dans le temps.
En 2016, première année de réalisation, inventaires, suivis, animations étaient au programme.
En 2017 apparaitront de nouvelles actions visant à consolider notre structure.

**Guide des bonnes pratiques**

Conséquence de la fréquentation par un public se consacrant à toutes sortes de sports de plein air, les élus gérant la RNR ont souhaité éditer un guide de bonnes pratiques à observer : Adoptons le bon comportement sur notre territoire pour que chacun y trouve sa place !

*Document téléchargeable sur les sites web de la réserve et de la mairie*

www.rnr-pibeste-aoulhet.com

www.agos-vidalos.fr

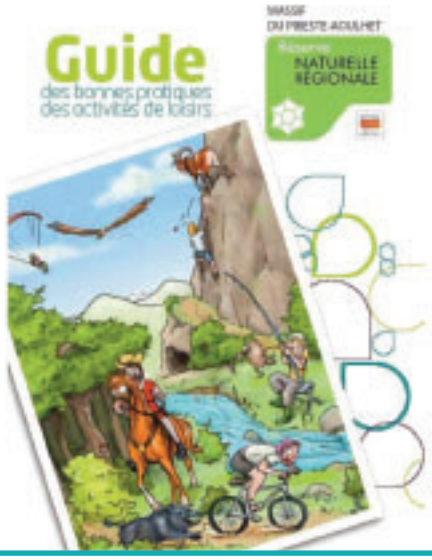


**Maison de la réserve**

Grâce à la Région, au conseil départemental et aux communes adhérentes, des travaux ont été entrepris pour améliorer la capacité et la fonctionnalité du bâtiment dénommé désormais : « Maison de la réserve ». Davantage d'aisance pour le personnel, une meilleure visibilité, une exposition prévue pour 2017, des arguments qui mettront en valeur notre structure !

**Fréquentation/Animations**

Comme d'habitude, la fréquentation de notre massif a été remarquable : En 2016, les éco compteurs dénombrent 10 000 personnes environ au bas des sentiers (Ouzous/Agos/Batsurguère/Saint-Pé-de-Bigorre).
Les nombreuses animations grand-public (24 au total) ont attiré bon nombre de participants.
La sensibilisation auprès des scolaires est plus que jamais d'actualité notamment par la prestation de notre personnel dans les écoles (sorties sur le terrain, TAP).

## Un projet de territoire, feuille de route des actions du PETR PLVG

Dans le cadre de sa transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) au 1er janvier 2015, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) a validé, en juillet 2016, un projet de territoire afin de définir l'ambition du territoire pour les prochaines années en termes de développement économique, écologique, culturel et social. Ce travail s'est fait en concertation avec les 7 communautés de communes et la commune nouvelle de Gavarnie Gèdre, membres du PETR, ainsi qu'avec les acteurs locaux du territoire.

## Un transfert de compétence pour une nouvelle gestion des rivières

Au 1er janvier 2017, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves exercera la compétence GeMAPI : **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** sur le bassin versant du Gave de Pau amont.

Cette compétence créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2018 pour les communautés de communes.

La double approche "milieux aquatiques" et "inondations" portée par la compétence GeMAPI est un enjeu fort pour les années à venir afin d'apporter des solutions novatrices et intégrées à ces deux problématiques longtemps traitées de manière distincte.

Sur le territoire du PLVG, les élus ont souhaité anticiper cette échéance et travaillent depuis plusieurs mois pour aboutir à un transfert en 2017. Il s'agit pour le bassin versant du Gave de Pau amont de bénéficier d'une gestion intégrée, d'une gouvernance commune et de favoriser la solidarité amont-aval.

## Les points forts de 2016

Le PLVG et la Communauté de Communes du Pays de Lourdes ont été labellisés « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPcv) pour leurs projets respectifs « Le Pays de Lourdes en route pour une croissance verte » et « Alliance territoriale au bénéfice de la croissance verte et de la transition énergétique ». Cet appel à projet s'accompagne d'une enveloppe financière d'un million d'euros. Plusieurs communes du PETR sont concernées.

Le projet du PLVG « PyC'En Bois », retenu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME « Dynamic Bois », projet multi partenarial public-privé destiné à favoriser la mobilisation de bois sur le territoire de piémont et de montagne des trois pays associés : PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, PETR Cœur de Bigorre et PETR Pays des Nestes. Montant d'investissement prévu de 3,6 M € pour le territoire.

La signature du programme européen Leader, en partenariat avec le PETR Cœur de Bigorre, avec la Région Occitanie et l'Europe permettant de financer de nombreux projets sur les territoires ruraux (enveloppe financière de près de 2,6 M d'€).

Le succès des 1ères Assises de l'Eau en Vallées des Gaves à Lourdes, le 21 mars, avec près de 150 participants. Les actes de ce colloque seront disponibles prochainement sur notre site.

Le recrutement d'une chargée de mission Culture, en partenariat avec le PETR Cœur de Bigorre, afin de développer la culture vivante, professionnaliser les acteurs et développer les partenariats entre les collectivités et les acteurs culturels du territoire.

La mise en place d'un service entretien des installations d'assainissement non collectif par le SPANC des Vallées des Gaves afin d'améliorer le fonctionnement et la longévité des dispositifs d'assainissement. Ce service est proposé aux usagers qui le souhaitent, à un tarif préférentiel dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Un projet de revalorisation de châtaigneraies a été initié sur les communes d'Ayzac-Ost, Gez-Argelès et Ouzous dans le cadre des actions de développement forestier qui découlent du Plan de mobilisation durable des ressources forestières du PLVG.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'offre vélo avec le réseau qualité Altamonta (socio-professionnels engagés dans une démarche d'accueil), et la création d'un site Internet portail de toute la destination www.pyrenees-cyclo.com

Et retrouvez toutes nos autres missions sur www.valleesdesgaves.com

Inscrivez-vous à notre Newsletter

Petr Plvg

**Présidente : Maryse CARRERE**

# LE PARC DE LOISIRS DE HAUTACAM

Malgré une saison hivernale difficile en raison des faibles conditions d'enneigement, le Hautacam a su néanmoins trouver une dynamique pour animer chaque période de vacances scolaires. Pour Noël, c'est en version été que le Parc de Loisirs a ouvert pour le plaisir des clients souhaitant profiter des températures agréables. En février, les quelques chutes de neige ont permis à la station d'ouvrir de manière réactive pour permettre aux skieurs d'être sur les pistes seulement 2 jours après l'épisode neigeux. Le Hautacam a même repoussé sa date de fermeture d'un week-end pour comptabiliser 15 jours d'ouverture au total.

Un des événements marquants de cette saison a été la fête de la Montagne célébrée comme chaque année le dernier week-end de juin puisque le Hautacam a été choisi en 2016 comme événement ambassadeur pyrénéen. Malgré des conditions météorologiques compliquées, de nombreux acteurs du territoire ont su se réunir pour mettre à l'honneur la montagne et la faire partager autours d'ateliers et d'animations.

Heureusement, les vacances d'été ont quant à elles bénéficié d'un temps plus gracieux et ont permis au Parc de Loisirs de déployer ses activités d'été! En effet, depuis l'an dernier, en plus de la mountain luge, du dévalkart et de la trottinette, un espace enfants a été mis en place, proposant l'accès à des jeux gonflables ainsi qu'à un parcours de mini-quads électriques dont la fréquentation a presque doublé en un an. Plus de 6000 pass enfant ont été vendus contre environ 3500 l'année passée.

Les produits combinés avec les prestataires valléens ont également connu un franc succès auprès du public et ont contribué à la dynamisation du site du Hautacam. Entre balades en gyropode ou en vtt électrique, descentes en sherpa jusque dans les villages voisins ou encore découverte du skike, nombreux ont été les clients à s'initier à ces activités de montagne originales. Les pass proposés avec le centre aquatique Lau Folies et l'espace thermo-ludique du Jardin des Bains, en plus d'enregistrer une hausse, ont permis aux touristes de circuler d'un site touristique à l'autre et donc de découvrir différentes richesses du territoire de notre vallée. Parallèlement, près de 100 personnes ont expérimenté les soirées Nébuleuses cet été pour avoir un autre regard sur le Hautacam qui fait partie intégrante de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé.

# LE PARC DE LOISIRS DE HAUTACAM

Cet été 2016 aura aussi permis d'accueillir de nouveaux gestionnaires pour les restaurants du site. A Tramassel, c'est la famille Mahé, originaire d'Artalens, qui a repris l'exploitation et vous accueillera tout l'hiver encore dans une ambiance familiale et chaleureuse au coin du feu. Au refuge du Hautacam, la famille Dedun tout droit venue de la région toulousaine a pris possession des lieux en proposant une cuisine de plats typiques régionaux.

A l'intersaison, la clientèle n'a pas été en reste puisqu'un week-end « Happy Hour » a été pour la première fois proposé ainsi qu'une journée Montagne Propre pour nettoyer les pistes. La participation du Hautacam à Octobre Rose avec le déploiement de ses activités au niveau du Parc d'Argelès-Gazost a également enchanté les nombreux visiteurs. Enfin, après des vacances de Toussaint bien chargées en animation, le Hautacam fermera ses portes pour se préparer au mieux à l'ouverture de son domaine skiable le samedi 17 décembre 2016 en espérant que la neige soit au rendez-vous.

Plus d'informations sur www.hautacam.com

*Crédits photos : Pierre Meyer, Les Petits Viagers, Mont'A Vélo*

[1] Soirée comprenant une randonnée accompagnée de niveau facile, un repas gourmand et une soirée astronomie. Nouvelles dates prévues pour l'hiver 2016-2017.

# La GeMAPI

## ❶ C'est quoi la GeMAPI ?

C'est la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, à travers 4 missions : l'aménagement d'un bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau y compris ses accès, la défense contre les inondations et la protection et la restauration des sites, des systèmes aquatiques et des zones humides.

Pour en savoir + : Les missions sont définies aux articles 1er, 2ème, 5ème et 8ème du I de l'article 211-7 du Code de l'Environnement.

## ❷ Qu'est-ce qui conditionne l'intervention des collectivités en matière de GeMAPI ?

C'est le caractère d'intérêt général ou d'urgence qui conditionne leurs interventions. Demain, les futurs élus en charge de l'exercice de cette compétence devront déterminer l'intervention publique en fonction de ces deux éléments fondamentaux.

## ❸ Demain, quelles seront les responsabilités des communes et des EPCI à fiscalité propre ?

Le propriétaire riverain reste responsable de l'entretien courant du cours d'eau. La GeMAPI n'a pas de conséquence en matière de propriété des cours d'eau et ne remet donc pas en cause l'obligation d'entretien par le propriétaire. Le maire conserve son pouvoir de police générale, de salubrité des cours d'eau et de conservation des cours d'eau. En ce sens, la nouvelle compétence n'induit pas non plus de responsabilité supplémentaire en matière de prévention des inondations.

Pour en savoir + : L2212-2 du CGCT, L2213-29 à 31 du CGCT, et L215-12 du Code de l'environnement.

## ❹ Pourquoi transférer cette compétence au PLVG ?

Le PLVG est une structure pertinente et cohérente sur le plan hydrographique car son territoire correspond au bassin versant du Gave de Pau amont. Cette échelle permettra de mutualiser les moyens pour couvrir les besoins du territoire en matière d'expertise et d'ingénierie et d'amorcer la solidarité amont/aval dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Pour en savoir + : Le PLVG porte et anime déjà les outils de mise en œuvre de la compétence GeMAPI : Contrat de rivière, PAPI et DOCOB Natura 2000.

## ❺ Pourquoi transférer cette compétence au 01.01.2017 ?

Pour assurer la continuité et la cohérence des actions engagées. Pour doter le territoire d'une meilleure capacité financière à pouvoir porter les actions du PAPI 1 et du PPG. Pour obtenir un bon taux de réalisation de ces programmes et ainsi pouvoir prétendre à de nouvelles sources de financements dans le cadre des travaux prévus dans le PAPI 2. Enfin, anticiper ce transfert en 2017 permettra d'éviter une période de gestion début 2018 par des EPCI qui n'étaient jusqu'ici pas compétents.

Pour en savoir + : sans PAPI ni PPG, les collectivités ne peuvent prétendre à des financements pour respectivement lutter contre les inondations et gérer les milieux aquatiques.

# NOUVELLE INTERCOMMUNALITE PYRENEES - VALLEES DES GAVES

L'une des dispositions principales de la loi NOTRe est l'adoption du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui prévoit, à partir du 1er janvier 2017, la fusion des Communautés de Communes.
Notre Communauté de Communes (CCVAG), lors des séances du 18 et 24 novembre 2015 a débattu sur le projet de schéma et a donné un avis favorable.
A compter du 1er janvier 2017, la fusion des 4 Communautés de Communes du Canton d'Argelès-Gazost (Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, Communauté de Communes du Val d'Azun, Communauté de Communes du Pays Toy, Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin), et la Commune Nouvelle de Gavarnie-Gèdre formeront la nouvelle Intercommunalité qui portera le nom de «PYRENEES – VALLEES DES GAVES».
Le siège de cette nouvelle Intercommunalité sera installé dans les locaux de l'ancienne CCVAG, 1 rue Saint-Orens à Argelès-Gazost.

Elle aura en charge la totalité des compétences de toutes les Communautés de Communes actuelles et des syndicats intégrés.

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

**développement économique** (Zones d'Activités Economiques) et politique locale en matière de commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
**promotion du tourisme et création d'offices de tourisme,**
**collecte et traitement** des déchets ménagers,
**aménagement, entretien, et gestion** des aires d'accueil des gens du voyage.

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES :

**gestion** des volets scolaire, périscolaire et extra-scolaire.
**création et gestion** de maisons de service public,
**gestion** des sentiers de randonnées et VTT définis d'intérêt communautaire, gestion de la forêt, Natura 2000.

La compétence GEMAPI sera prise en compte au 1er janvier 2017 par choix des communes. Les compétences Eau et Assainissement deviendront obligatoires au 1er janvier 2020.
La nouvelle Communauté de Communes aura respectivement 1 an et 2 ans pour se prononcer sur les compétences optionnelles et facultatives.

Au 1er janvier 2017,
la nouvelle grande intercommunalité comptera :
**47 COMMUNES - 16 281 HABITANTS - 64 SIÈGES D'ÉLUS**

# PATRIMOINE EN BALADE S'AGRANDIT !

## Partez à la découverte des Pyrénées authentiques !

"Patrimoine en Balade", numérique et gratuit, continue de conquérir le territoire du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. Pour rappel, cette application simple d'utilisation propose des circuits de découverte du patrimoine grâce à la géolocalisation de votre téléphone.
Plusieurs étapes du parcours vous donne des informations précieuses sur l'histoire des villages, les monuments remarquables, les souvenirs des habitants, etc...
Tout avait commencé avec les cinq circuits en vallée de Batsurguère, il y a plus d'un an. Récemment, Luz-Saint-Sauveur a également eu droit à son parcours dans l'application, autour des lavoirs. Et pour les vacances de Noël, vous pourrez télécharger “Patrimoine en Balade à Gavarnie”, cette fois-ci axé sur la découverte des grands pyrénéistes, hommes de lettres et de sciences (Ramond, Russell, Hugo).
Ce nouveau parcours débute à l'Office de Tourisme à l'entrée du village et vous invite à 1h30 d'immersion complète dans cette époque phare du village, grâce aux témoignages d'habitants, d'historiens et d'artistes.

# TRAVAUX RÉALISÉS

- Extension du cimetière d'Agos, travaux financés par le FAR, la Réserve parlementaire de notre députée et la commune
- Reprise branchement eau du cimetière,
- Rénovation du Monument aux Morts
- Reprise Aménagement chaussée Maison Pragnères (travaux financés par l'entreprise SOGEP et le FAR Routier du département)
- Entretien églises
  - Nettoyage vitraux Agos
  - Maintenance automatisme horloges Agos-Vidalos
  - Révision toiture Agos-Vidalos
- Entretien voirie (mise en place de point attente dans les rues du village)
- Travaux enfouissement réseaux
  - Chemin de Catibère
  - Rue du Lavoir
  - Chemin des Vignes
- Reprise branchement eau, Carrere longue
- Extension Réseau d'eau et assainissement chemin du Lavoir
- Pose fibre raccordement très haut débit Mairie
- Changement matériel informatique Secrétariat Mairie Comptabilité

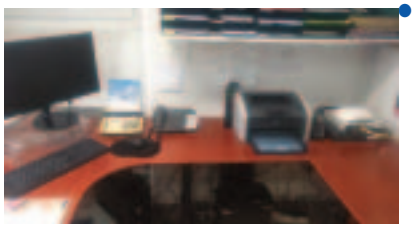

Travaux bâtiment somital Pibeste

- Ravalement de façade, sécurisation des locaux
- Aménagement salle (ancien restaurant)
- Réalisation puisard à Agos (sortie Lourdes) et Vidalos (chemin du Bousquet)
- Fin travaux bassin tampon Carrière de Vidalos
- Curage ruisseau lavoir Vidalos.

## Le Pibeste

Madame Porteous, Sous-Préfète d'Argelès-Gazost, est venue le 12 octobre au sommet du Pibeste pour visiter le site et les travaux en cours. Elle a pu se rendre compte de l'avancée du chantier et de la qualité d'exécution des travaux. Ce bâtiment communal, au passé prestigieux, méritait de faire ces travaux de jouvence des locaux et ravalement des façades.

# ETUDES DOSSIERS

- Recrutement du Bureau d'études PRIMA, pour le diagnostic et l'étude des travaux sur le Réseau d'Assainissement et proposition d'une nouvelle station répondant aux nouvelles normes environnementales (Natura 2000 gave de Pau). Montant global étude travaux : 1,6 millions d'euros. Nous avons lancé en parallèle une étude économique, permettant le bouclage avec les banques. Vous serez informés de l'évolution du dossier.

## Zone Activité des Arailles

- Nous avons passé l'acte notarié du renouvellement du bail de la pépinière Léonard chez Maître Roca. Tout s'est passé dans les meilleures conditions dans l'intérêt des deux parties.
- Vente d'une parcelle de 6000 m² à la SCI Pyrénées Charpente.
- En ce qui concerne le renouvellement du bail de la SCI Borges, le dossier est en contentieux depuis 2013. Il est suivi par l'avocat mandaté par la Commune, auprès de la Cour d'Appel de Pau, M. Borges ayant refusé toutes les propositions qui lui ont été faites pour une solution amiable voulue par la Municipalité.

## Zone Activité du Pibeste

- La Commune a favorisé l'implantation d'artisans sur cette zone.
  - M. Aselmeyer Benoît, Entretien Espaces Verts,
  - Mme Patricia Abadie, M. Mika Balenty, Pneus du Pibeste,
  - M. Beaujouan, Réparation, Restauration de véhicules anciens.
- En ce qui concerne le bâtiment dit de "la gare de départ", l'étage supérieur intéresserait un collectif d'association, dont les activités sont liées à la Protection Civile. La Municipalité se fera aider par l'ADAC pour le conventionnement.
- La Municipalité et le SIRTOM travaillent sur le dossier de l'ancienne décharge de la Coutrade, afin de récupérer de la surface, hors du lieu du stockage des déchets. La démarche se fait sous accompagnement de la DREAL.
- Carrière SOCARL : un dossier d'extension de la carrière sur Viger va être déposé par l'exploitant, la Municipalité travaille au plus près avec celui-ci, afin de préserver les intérêts budgétaires de la Commune.

# LE SIRTOM

Malgré la dissolution du SIRTOM,
Après 21 années passées à son service,

Je me permets de vous adresser,
En son nom,
Au nom de mes collaborateurs,
Au nom de mes équipes,

Mes vœux les meilleurs
pour cette Nouvelle Année.

Simone MOURET

# LE PIBESTE

En 1944

Avant 1956

En 2017

La source proposée pour Agos rentre dans le premier ensemble. Celle de Vidalos dans le deuxième.

## Alimentation d'Agos

Il faut alimenter 160 habitants et 70 têtes de gros bétail, 6 bornes fontaines dont deux avec abreuvoir seront établies.
La source dite de "Catibère" se trouve à la sortie du village vers le N. en bordure du chemin qui mène vers les grands versants calcaires. La roche affleure partout. C'est un calcaire bien lité ayant parfois l'aspect d'un calcschiste. La source se trouve d'après la carte géologique, à peu près à la limite entre le calcaire dolomotique jurassique (J 1-4) et une mince bande de calcaire marneux du Lias (L 4-3). A vrai dire, il n'est pas possible de distinguer les deux terrains à cet endroit par un examen rapide, mais le pendage des calcaires autour de la source, qui est de 40° vers le S. laisse soupçonner qu'ils représentent précisément la retombée du petit anticlinal liasique. L'émergence du réseau hydrographique à cet endroit cadrerait assez bien avec l'existence dans ces terrains liasiques de bancs marneux ayant pu colmater les fissures du calcaire et déterminer ainsi un niveau d'eau alors qu'on se trouve à près de 50 m. du fond de la vallée.
Une autre venue d'eau existe à moins de 100 mètres au N. de la source, et à la même altitude. C'est un puits naturel qui représente un ancien aven, actuellement recouvert par un toit de brèche de pente et ne s'ouvrant que latéralement comme une grotte. L'eau y est toujours abondante. Le débit de la source de Catibère, difficile à apprécier en raison de la disposition du captage existant, paraît bien suffisant pour les besoins d'Agos et diminuerait fort peu en été. Malgré la nature du terrain, la teneur en calcaire ne paraît pas excessive, car aucune incrustation n'est observable à la sortie du bassin de captage.
Quant aux risques de contamination, ils sont minimes du fait qu'au-dessus de la source n'existent que des pentes dénudées où aucune culture n'est possible et où les animaux passent rarement. Il faut cependant signaler qu'il y a de fortes présomptions pour que l'eau de la source et celle du puits naturel voisin soient en rapport direct sans filtration intermédiaire. Aussi je considère comme désirable la fermeture de ce puits qui, en raison de sa proximité du village pourrait servir au dépôt des animaux morts ou des ordures. Cette fermeture devra être faite par un mur en maçonnerie où l'on laissera à la partie inférieure un orifice pour l'écoulement.

Remarque
Au cas où la sesure précise du minimum de débit de la source à la prochaine saison sèche révèlerait une insuffisance (calculer ce minimum à raison de 125 l. quotidiens par habitant et 50 l. par tête de gros bétail), l'eau du puits naturel pourra être utilisée pour l'alimentation du village aux conditions suivantes :
1- Après assèchement par pompage, le puits sera nettoyé jusqu'à la roche en place,
2- Les parois supérieures seront cimentées jusqu'à deux mètres au-dessous de la voûte afin d'éliminer les suintements superficiels.

A la condition qu'il soit tenu compte des prescriptions ci-dessus, je donne en ce qui me concerne un avis favorable à l'utilisation pour l'alimentation d'Agos de l'eau de la source de Catibère et éventuellement de celle du puits naturel voisin.

## Alimentation de Vidalos

Il faut alimenter 70 habitants et 30 têtes de gros bétail, à l'aide de 3 bornes fontaines avec abreuvoir. La source proposée est déjà captée depuis 1862. Elle se trouvait à 40 m. au N. de l'église et à 10 m. des murs de l'habitation de Monsieur Lacrampe Jean-Marie. Elle sourd dans l'alluvion torrentielle conservée en placage sur la pente d'une colline dont le sommet est le calcaire jurassique et la base le schiste dévonien. Son débit est faible de l'ordre de 8 litres-minute le jour de l'observation, mais il serait à peu près invariable, ce qui laisse supposer que l'eau est profonde et correspond au deuxième type de source distingué ci-dessus.
En effet, le peu d'étendue du périmètre d'alimentation topographique ne permettrait pas un débit constant.
Au point de vue de l'hygiène, je conseille, afin d'éviter la proximité d'une habitation de remonter le niveau du captage au-delà du petit chemin de terre qui passe au N. de la source. Si à cet endroit on n'a pas atteint le calcaire, il sera possible de creuser une tranchée en forme de V à pointe tournée vers l'aval afin de recueillir la plus grande quantité d'eau. Si au contraire l'on est sur le calcaire, il faudra capter l'eau directement dans entamer la roche.
Afin d'éviter toute contamination éventuelle, il devra être établi à partir du point de captage et vers l'amont un secteur de protection ouvert à 120° et ayant 12 m. de rayon, qui devra être clôturé et où toute fumure, dépôt d'engrais ou d'ordures et le pacage des bestiaux seront interdits.
Je donne en ce qui me concerne un avis très favorable à l'utilisation de cette source lorsqu'elle sera captée en tenant compte des prescriptions ci-dessus.

*Toulouse, le 31 mars 1936*

## Alimentation actuelle :

Cf. rapport d'expertise géologique, déposé par M. Mestre, préparateur de minéralogie à la Faculté des Sciences de Toulouse. Nous y ajouterons les compléments suivants :
1- La source de Catibère captée en 1889 a été découverte en 1885 à la suite d'extraction de pierre. Auparavant, les habitants s'alimentaient à l'"Aven" dans lequel était placée à demeure une échelle permettant de descendre jusqu'à l'eau.
Cet Aven n'est distant de la source de Catibère que d'une trentaine de mètres (et non 100 mètres).
2- L'eau de la source Catibère dépose assez abondamment avant le réservoir ; elle doit être assez chargée en calcaire.
3- Les habitations en bordure de la Route Nationale possèdent, tant à Agos qu'à Vidalos, des puits s'adressant à la nappe des alluvions anciennes du Gave. Il existe même un puits scolaire créé en 1893 et doté de pompe ; mais cet ouvrage situé tout contre le fossé de la route est suspect de contamination : profondeur : 5 mètres.

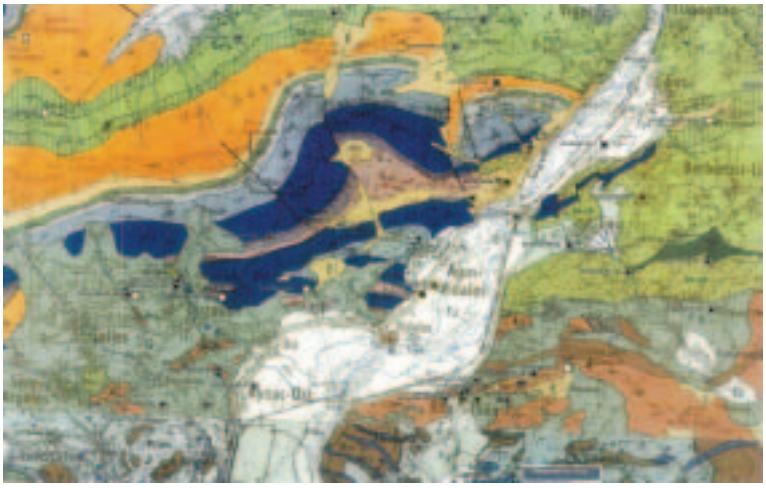

## Observations :

Malgré des captages assez rudimentaires, les deux sources de Catibère et de Marque-Dessus se présentent favorablement. A Catibère, un réservoir et une prise par robinet cuivre. Le trop plein alimente un abreuvoir à trois auges. A Marque-Dessus, petit réservoir et prise par tube simplement obturé par un tampon en bois, le trop plein alimente un abreuvoir à 3 auges. Repérer la fontaine de Capdivère, anciennement capté, recaptée en 1874.

# Année 2016

| | |
|---|---|
| NAISSANCES | Abygaëlle et Alban SOUTRIC, nés le 5 avril 2016<br>Arnaud LONGARES, né le 12 avril 2016<br>Chloé, Rose GERBET, née le 19 décembre 2016 |
| MARIAGES | Monika PACZWA et Stéphane, Georges, Michel DUTHU le 3 septembre 2016 |
| DÉCÈS | Joseph, Jean, Maurice MATHIEU, le 9 janvier 2016<br>Léonie Françoise, Thérésia ANDREU née CAZAJOUS le 18 février 2016<br>Colette, Agnès, Huguette DUSSERM le 8 août 2016 |

Agos Vidalos